



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Commune de Saint-Georges-d'Orques 4 avenue de Montpellier - 34680 Saint-Georges-d'Orques

Objet : Marché de travaux pour la création et la rénovation d'aires de jeux sur les sites du Stade, de l'Esplanade de la Gaillarde et du bassin de rétention.

Marché public de travaux passé selon une procédure adaptée (articles R.2123-1 à R.2123-6 du Code de la commande publique)

Article 1 - Identification de l'acheteur

Commune de Saint-Georges-d'Orques Représentant du pouvoir adjudicateur :
Monsieur le Maire Adresse : 4 avenue de Montpellier - 34680 Saint-Georges-d'Orques Tél. : 07 67 75 11 08
Courriel :

- Pour informations administratives : dgs@sgdo.fr
- Pour informations techniques : services.tech@sgdo.fr

Article 2 - Objet du marché

Le marché porte sur les travaux de création d'une aire de jeux et de rénovation d'aires existantes sur trois sites de la commune :

- Site n° 1 : Stade
- Site n° 2 : Esplanade de la Gaillarde
- Site n° 3 : Bassin de rétention

Les prestations sont détaillées dans le CCTP et les pièces techniques du dossier de consultation.

Article 3 - Allotissement

Le marché comporte 3 lots :

- **Lot 1 : terrassement VRD**
- **Lot 2 : jeux**
- **Lots 3 : sol amortissant**

Article 4 – Décomposition du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Le DCE comprend :

- Le présent Règlement de Consultation (RC)
- L'Acte d'Engagement (AE)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
- Le planning prévisionnel d'exécution
- Le plan des sites d'intervention
- Certificat de Viste

Article 5 – Conditions de participation et contenu des offres

Chaque candidat devra remettre un dossier complet comprenant :

- L'acte d'engagement (AE) complété et signé
- La DPGF complétée
- Une note mémoire détaillant l'organisation, les moyens techniques et humains prévus
- Une attestation de visite des sites (voir article 6)
- Les attestations fiscales et sociales
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société
- Une attestation d'assurance en cours de validité (responsabilité civile et décennale)
- Le planning prévisionnel d'exécution

Article 6 – Visite obligatoire des sites

La visite des sites est **obligatoire** pour tous les candidats. Elle a pour but de permettre une parfaite appréhension des conditions d'accès, des sujétions techniques et des contraintes liées aux différents lieux d'intervention.

Date de la visite : Mardi 11 juin 2025 à 10h00

Lieu 1 : Esplanade des sport- stade

Un certificat de visite sera remis à l'issue. Ce document est **obligatoire** et doit être joint à l'offre sous peine d'irrégularité.

Article 7 – Critères de jugement des offres

Les offres seront analysées selon les critères suivants

- Prix : 30%,
- Délai : 30%
- Technique 30% : basée sur le mémoire technique et la qualité des fournitures diverses/ Organisation du chantier / moyens matériels et humains /Qualité des fournitures/respect des normes techniques
- Environnement 10% : basée sur la qualité de gestion du chantier sécurisation des sites entre autres

Article 8 – Délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est de à compter de la date de notification de l'ordre de service

(à titre indicatif, se référer au planning inclus dans le DCE)

Lot 1 : 7 semaines de 1 à 7

Lot 2 : 8 semaines (de la commande semaine 1 à la pause à semaine 8)

Lot 3 : 3 semaines (semaines 5/6/7)

La totalité de la mission, fera l'objet de réception semaine 9.

En tout état de cause, suspension incluses éventuelles, la réception sans réserve des prestations et des ouvrages, devra se faire avant le 1^{er} décembre 2025.

Article 9 – Conditions d'envoi et de réception des offres

Les offres devront être remises **exclusivement par voie électronique** sur la plateforme d'achat public de la commune.

Date limite de remise des offres : le 7 juillet à 12h00 .
--

Il est conseiller d'envoyer une copie de sauvegarde sous format clef USB à

Mairie de Saint Georges d'Orques, 4 avenue de Montpellier- 34680 Saint Georges d'Orques.

Tout dossier incomplet ou déposé hors délai sera rejeté.